

Auray

Les Affaires maritimes veillent sur le golfe



L'ABSENCE DU PERMIS DE NAVIGATION ET DE CEUX DU BATEAU EST UNE INFRACTION LARGEMENT CONSTATÉE.

Mardi, les Affaires maritimes ont mené une campagne de sécurité des loisirs nautiques dans le golfe du Morbihan afin de rappeler les règles de sécurité et de préservation du milieu maritime.

La mer, domaine public de promenade et de loisirs pour les uns, et de travail pour les autres, n'est pas un espace de totale liberté. C'est pour rappeler aux usagers les règles de sécurité et de préservation du milieu que les autorités maritimes mènent régulièrement des actions de sensibilisation.

Sur instruction du préfet maritime de Brest, cette journée du 14 juillet a vu se dérouler une campagne de sécurité des loisirs nautiques dans le Morbihan sud et plus précisément dans le golfe. Coordonnée par la Direction départementale des territoires et de la mer (**DDTM**) et mise en œuvre par sa branche des Affaires maritimes, elle a mobilisé trois unités de gendarmerie, la brigade territoriale de Groix, la brigade de surveillance du littoral de Lorient (BSL) et la Brigade nautique de Quiberon (BNQ).

Ces trois entités avaient reçu l'appui d'une unité maritime de l'Office français de la biodiversité.

Rappel des vitesses autorisées

« Bien que nos missions soient différentes, nous coordonnons nos compétences lors de ces opérations », explique Bruno Potin, chef de service mer et littoral à la DDTM. Les contrôles portaient

prioritairement sur les embarcations à moteur.

« Ce sont celles soumises à l'obtention d'un permis de navigation et aussi celles pouvant dépasser les vitesses autorisées. Pour rappel, elles sont de dix nœuds dans le golfe mais limitées à cinq à moins de 300 m d'un rivage », précise Christophe, le chef de groupe sur la vedette des Affaires maritimes.

« À cela, il faut ajouter une faute très répandue qui est la non-utilisation du coupe-circuit que le barreur doit garder accroché sur lui ».

Absence des gilets de sauvetage, navigation en secteur interdit sur les parcs ou en zone d'écopage et matériel de sécurité défectueux ont été signalés aux usagers contrôlés.

« Aujourd'hui, c'est de la prévention mais tous ces manques sont verbalisables », explique Christophe, qui recommande **la consultation du site Nav & Co** pour accompagner en toute sécurité les sorties en mer. Une prochaine action sera menée le 15 août.